

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11675
16 avril 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 338 (1973), 340 (1973), 341 (1973), 346 (1974) et 362 (1974),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11670),

Ayant noté l'évolution de la situation au Moyen-Orient,

Exprimant l'inquiétude que lui cause l'état de tension qui règne dans la région,

Décide :

- a) De demander aux parties en cause d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité;
- b) De renouveler le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies pour une période de trois mois, soit jusqu'au 24 juillet 1975;
- c) De prier le Secrétaire général de présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.

